



*Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs
Commission des affaires juridiques*

CONFIDENTIEL

M. Bernd Lange
Président
Conférence des présidents des commissions

Monsieur le Président,

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs et la commission des affaires juridiques, conformément à l'article 129 du règlement intérieur du Parlement européen, ont procédé à une audition publique de confirmation le 5 novembre 2024 avec M. Michael McGrath, commissaire désigné, qui, sous réserve de l'issue positive de la procédure de nomination, sera responsable de la démocratie, de la justice et de l'état de droit.

Le 16 octobre 2024, nos commissions ont reçu la lettre du président de la commission des affaires juridiques concernant l'examen de la déclaration d'intérêts financiers de M. McGrath, effectué conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 2 de son annexe VII.

Avant l'audition de confirmation, le Parlement avait adressé une liste de questions écrites au commissaire désigné. Nos commissions ont pris acte que M. McGrath a répondu auxdites questions et qu'il a traité les priorités indiquées de manière satisfaisante.

Le déroulement de l'audition de confirmation est décrit dans le compte rendu in extenso de la procédure joint à la présente lettre.

Sur la base des interventions orales des députés présents à l'audition de confirmation, ainsi que des observations formulées par les coordinateurs de nos commissions, qui se sont réunis à huis clos après l'audition de confirmation sous notre présidence, l'appréciation générale de cette audition de confirmation est que le commissaire désigné a donné une impression convaincante de ses compétences pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

Conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 5 de son annexe VII, les coordinateurs des commissions LIBE, IMCO et JURI représentant une vaste majorité de plus de deux tiers des membres des commissions appartenant à un groupe politique ont approuvé l'appréciation que le commissaire désigné, M. Michael McGrath, possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions

spécifiques qui lui ont été assignées. Ils ont néanmoins souligné l'importance de la protection des consommateurs et proposé que le titre du portefeuille du commissaire désigné soit adapté en conséquence, sans porter préjudice à l'importance et à l'équilibre des autres domaines relevant de sa responsabilité ni aux prérogatives de la présidente de la Commission quant à la définition des portefeuilles des commissaires.

Les avis des commissions invitées à participer à l'audition de confirmation sont joints en annexe.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir porter cette évaluation à l'attention de la Conférence des présidents.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Javier Zarzalejos

Anna Cavazzini

Ilhan Kyuchyuk

Président
Commission des libertés
civiles, de la justice et des
affaires intérieures

Présidente
Commission du
marché intérieur et de
la protection des
consommateurs

Président
Commission des
affaires juridiques

Annexes:

- Compte rendu in extenso
- Avis de la commission des affaires constitutionnelles (AFCO)
- Avis de la commission de la culture et de l'éducation (CULT)
- Avis de la commission des budgets (BUDG)
- Avis de la commission du contrôle budgétaire (CONT)
- Avis de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres (FEMM)

Copie:

Unité de la coordination des commissions et de la programmation législative (Coordleg)



CONFIDENTIEL
D (2024) 33231

Destinataires:

M. Javier Zarzalejos, *président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures*

M^{me} Anna Cavazzini, *présidente de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs*

M. Ilhan Kyuchyuk, *président de la commission des affaires juridiques*

Avis de la commission AFCO en tant que commission invitée à l'audition de confirmation du commissaire désigné Michael McGrath

La commission des affaires constitutionnelles (AFCO) a été invitée par les commissions LIBE, IMCO et JURI à l'audition de confirmation du **commissaire désigné Michael McGrath** qui s'est tenue le 5 novembre 2024. La commission AFCO considère que le commissaire désigné, Michael McGrath, **possède les compétences requises** à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans le domaine du droit électoral européen ainsi que des partis politiques européens et des fondations politiques européennes, même si certaines réserves ont été exprimées au sujet de son absence de formation en droit.

Ces conclusions font suite à l'ensemble des réponses qu'il a fournies au cours de l'audition de confirmation en ce qui concerne les domaines liés aux compétences de la commission AFCO et, plus particulièrement, à ses réponses aux questions posées au nom des coordinateurs de la commission. Ces questions portaient sur les négociations entre le Parlement et le Conseil relatives à la récente proposition du Parlement sur une **loi électorale européenne**, ainsi que sur la façon de répondre aux préoccupations du Conseil en matière de sécurité tout en poursuivant l'objectif du Parlement de réglementer et de renforcer **les fondations et les partis politiques européens**, et, enfin, sur les moyens de parvenir à une compréhension commune de la notion d'**«état de droit»**, de sorte qu'elle soit une force de cohésion plutôt que de division.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant une vaste majorité d'au moins deux tiers des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, l'expression de ma haute considération.

*Président de la commission AFCO
Sven Simon*

Copie: Unité de la coordination des commissions et de la programmation législative (Coordleg)

CONFIDENTIEL

IPOL-COM-CULT D (2024) 32985

Destinataires

Javier ZARZALEJOS, président de la commission LIBE

Anna CAVAZZINI, présidente de la commission IMCO

Ilhan KYUCHYUK, président de la commission JURI

La commission de la culture et de l'éducation, invitée à l'audition de confirmation de Michael McGrath, commissaire désigné, qui s'est déroulée le 5 novembre, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans le domaine de la politique des médias, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre, le suivi et l'application du règlement européen sur la liberté des médias ainsi que la mise en œuvre cohérente de la directive «Services de médias audiovisuels».

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant une vaste majorité des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Nela Riehl

Présidente de la commission CULT



Европейски парламент Parlamento Europeo Evropský parlament Europa-Parlamentet Europäisches Parlament
Euroopa Parlament Ευρωπαϊκό Κοινοβούλιο European Parliament Parlement européen Parlaimint na hÉirpa
Europski parlament Parlamento europeo Eiropas Parlaments Europos Parlamentas Európai Parlament
Parlament Ewropew Europees Parlement Parlament Europejski Parlamento Europeu Parlamentul European
Európsky parlament Evropski parlament Euroopan parlamentti Europaparlamentet

Commission des budgets
Le président

Bruxelles, le 5 novembre 2024

CONFIDENTIEL
D(2024)33125

M. Javier Zarzalejos
Président de la
commission LIBE

M^{me} Anna Cavazzini
Présidente de la
commission IMCO

M. Ilhan Kyuchyuk
Président de la
commission JURI

Objet: Évaluation de la commission BUDG du commissaire désigné pour la démocratie, la justice et l'état de droit, M. Michael McGrath

La commission des budgets, invitée à l'audition de confirmation de Michael McGrath, commissaire désigné, qui s'est déroulée le 5 novembre, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans le domaine du mécanisme de conditionnalité liée à l'état de droit. Un élément déterminant pour l'évaluation de la commission des budgets est l'engagement solennel pris par le commissaire désigné de fournir de façon continue des informations opportunes et complètes sur l'application des instruments visant à protéger les intérêts financiers de l'Union, de se présenter régulièrement devant les commissions compétentes et d'établir une ligne de communication bien définie. La commission des budgets estime que cet engagement constitue un bon point de départ et compte sur une coopération loyale avec le Parlement. Elle se félicite en outre que le commissaire désigné ait souligné l'importance d'une collaboration très étroite avec le commissaire chargé du budget en ce qui concerne l'application du mécanisme de conditionnalité. Enfin, la commission des budgets accorde la plus haute importance à la volonté du commissaire désigné de renforcer le lien entre les recommandations sur l'état de droit et l'application du mécanisme de conditionnalité.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant au moins une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, l'expression de ma haute considération.

Johan Van Overtveldt
Président de la commission BUDG

Commission du contrôle budgétaire
Le président

IPOL-COM-CONT-D(2024)32769

CONFIDENTIEL

Javier Zarzalejos
Président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Anna Cavazzini
Présidente de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

Ilhan Kyuchyuk
Président de la commission des affaires juridiques

La commission du contrôle budgétaire, invitée à l'audition de confirmation de Michael McGrath, commissaire désigné pour la démocratie, la justice et l'état de droit, qui s'est déroulée le mardi 5 novembre 2024, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans le domaine de la consolidation de l'architecture antifraude, de la protection des intérêts financiers de l'Union et du renforcement de l'état de droit.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant au moins une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, l'expression de ma haute considération.

Niclas Herbst

Copie: M. Bernd Lange, président de la Conférence des présidents des commissions

Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres
La présidente

IPOL-COM-FEMM D(2024)32550

CONFIDENTIEL

Destinataires

Javier Zarzalejos, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Anna Cavazzini, présidente de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

Ilhan Kyuchyuk, président de la commission des affaires juridiques

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres, invitée à l'audition de confirmation de Michael McGrath, commissaire désigné pour la démocratie, la justice et l'état de droit, qui s'est déroulée le 5 novembre 2024, estime que le commissaire désigné **possède les compétences requises** à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes ainsi que de l'ajout de la violence de genre à l'article 83 du traité FUE. En outre, il s'est engagé à soutenir la santé et les droits sexuels et génésiques en se fondant sur la résolution du Parlement, à renforcer les mesures de protection des droits des victimes, à protéger les femmes contre les stéréotypes misogynes, à défendre les défenseurs des droits des femmes et des personnes LGBTI, ainsi qu'à garantir l'intégration de la dimension de genre dans les travaux sur le renforcement de la démocratie, de la justice et de l'état de droit, et à lutter contre la désinformation sexiste et les mouvements antidémocratiques qui y sont liés.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant au moins une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Lina Gálvez

Présidente de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres